



## Décision de radiodiffusion CRTC 2012-116

Version PDF

Ottawa, le 24 février 2012

### Diverses titulaires

Diverses localités

### Renouvellements administratifs – entreprises de programmation de vidéo sur demande

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de vidéo sur demande (VSD) énumérées à l'annexe de la présente décision du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 mai 2012, selon les modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles<sup>1</sup>.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de ces licences.

Secrétaire général

*\*La présente décision doit être annexée à chaque licence.*

---

<sup>1</sup>Les licences de radiodiffusion de ces différentes entreprises de VSD ont été renouvelées par voie administrative du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 29 février 2012 dans *Renouvellements administratifs – entreprises de programmation de vidéo sur demande*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-526, 25 août 2011.

## Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2012-116

Titulaire	Localité
Bell ExpressVu Inc. (l'associé commandité), et Bell Canada (l'associé commanditaire), faisant affaires sous le nom de Bell ExpressVu Limited Partnership	National
Cogeco Câble Canada inc. <sup>2</sup>	Régional – Québec et Ontario
MTS Inc. <sup>3</sup>	Régional – Manitoba
Rogers Communications Inc. et Fido Solutions Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Rogers Communications Partnership	National
Saskatchewan Telecommunications	Régional – Saskatchewan
TELUS Communications Inc., et 1219823 Alberta ULC et Emergis Inc. en partenariat avec TELUS Communications Inc. dans Société TÉLÉ-MOBILE, associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Société TELUS Communications	National
Videon Cablesystems Inc.	Régional – Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Ontario
Vidéotron ltée et 9227-2590 Québec inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Vidéotron s.e.n.c.	Régional – Québec

<sup>2</sup>Le Conseil a d'abord publié la demande de renouvellement de Cogeco Câble Canada inc. au nom de « Cogeco Câble Canada G.P. Inc. (l'associé commandité) et Cogeco Câble Canada inc. (l'associé commanditaire), faisant affaires sous le nom de Cogeco Câble Canada s.e.n.c. ». Cependant, dans *Service de vidéo sur demande – acquisition d'actif (réorganisation intrasociété)*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-782, 16 décembre 2011, le Conseil a approuvé une demande présentée par Cogeco Câble Canada inc. afin d'être autorisée à acquérir, dans le cadre d'une réorganisation intrasociété, l'actif de l'entreprise régionale de vidéo sur demande détenue par Cogeco Câble Canada G.P. inc. (l'associé commandité) et Cogeco Câble Canada inc. (l'associé commanditaire) faisant affaires sous le nom de Cogeco Câble Canada s.e.n.c., ce qui a mené au changement du nom du titulaire.

<sup>3</sup>MTS Allstream Inc. a changé son nom à MTS Inc. le 1<sup>er</sup> janvier 2012.